



## Visa de retour pour parent enfant français séparer en divorce

Par **nkaka**, le **16/10/2010** à **22:05**

Bonjour,

Je suis maman de 2 enfants français.

J'habite dans l'Essonne et j'ai une maison avec le bail à mon nom.

Je suis parti en vacances à Cotonou avec mes enfants et ma carte de séjour (1 an) qui arrivée à expiration.

J'ai fait ma demande de visa au consulat pour rentrer en France mais rien ne se passe. Ils me disent qu'ils attendent des informations de la préfecture avant de me donner le visa.

De plus, je suis en instance de divorce et je crains que leur père n'entame des démarches qui me mettront dans l'embarras au moment de passer devant le juge.

De plus, je crains que la CAF ne cesse de me verser mes allocations.

Y-a-t-il des gens qui ont vécu des situations similaires et qui peuvent me conseiller?

Par **Georges**, le **16/10/2010** à **22:12**

commencer déjà par (re)obtenir un visa et revenir; après vs engagerez la bataille judiciaire et

celles des prestations familiales, il ya pa une personne qui a compétences sur tous ces dossiers à la fois; donc, il faut faire les choses par étapes  
je pense néanmoins que si vous avez la garde des enfants, pr le visa çà se fera et les allocations seront versées au titre des enfants

Par **mimi493**, le **17/10/2010** à **02:24**

Il faut vraiment être négligente pour partir en vacances avec une carte périmée et sans visa de retour.

Si vous êtes en instance de divorce :

- vous avez un avocat, contactez-le d'urgence.
- l'ONC doit donner des droits provisoires au père. S'il ne peut les exercer, il peut porter plainte pour non-présentation d'enfant voire pire puisqu'il a des raisons légitimes de croire à un enlèvement parental avec rétention des enfants à l'étranger (circonstance aggravante)

C'est certain que vous donnez les verges pour vous battre et que s'il est combatif ... (par exemple, prévenir la CAF que vous ne résidez plus en France en sus du reste)

Par **nkaka**, le **17/10/2010** à **09:52**

Oui, j'ai été négligente, mais je n'en pouvais plus de rester en France. J'avais vraiment besoin de rentrer.

Il n'y a pas eu d'ONC pour le moment. Nous devons passer devant le juge la semaine prochaine mais mon avocat (que j'ai contacté) m'a dit que l'audience serait reportée.

L'histoire d'enlèvement d'enfant est ce qui m'inquiète le plus. Mon avocat n'a pas été clair sur le sujet.

Pour l'instant, nous nous étions toujours arrangé à l'amiable. Il savait que j'allais partir à Cotonou et n'a pas manifesté son opposition. Maintenant, j'aimerais revenir en France mais je n'y arrive pas. (Dans l'attente du visa).

Dans cette situation, il y a 3 semaines, j'ai décidé d'envoyer les enfants à leur père pour qu'ils soient dans de meilleures conditions et que la grande retourne à l'école.

Après avoir parlé avec mon avocat, il m'a dit que je ne devais pas lui laisser les enfants.

Sinon, rien ne l'obligera à me les rendre à mon retour.

Merci pour vos réponses. toutes les informations me seront très utiles.

Par **mimi493**, le **17/10/2010** à **14:45**

Mais vous auriez pu , AVANT de partir, demander un visa de retour à la préfecture

S'il n'y a pas eu d'ONC, vous n'êtes donc pas en instance de divorce. C'est mieux, car vous ne transgressez aucun jugement.

Est-ce que vous viviez déjà séparément ? Si oui, les enfants n'avaient plus leur résidence habituelle chez le père, c'est énorme car vous n'avez pas soustrait les enfants de leur résidence habituelle (ils vivent avec vous et sont toujours avec vous). L'enlèvement parental ne serait alors pas constitué

Votre avocat a raison, sur le fait de lui envoyer les enfants. Sans jugement, c'est celui qui a les enfants qui les gardent tant qu'il n'y a pas de jugement qui dit avec qui les enfants doivent vivre.

Avez-vous un document écrit du Consulat prouvant que vous avez demandé ce visa de retour ?

Si votre avocate présente ce document + photocopie de la carte de séjour périmée, ça prouve que vous êtes dans une situation contrainte.

Avez-vous avisé le père du problème ? est-il au courant ?

Votre avocate agit auprès de la préfecture (si tant qu'elle le puisse) ?

**Par atente, le 11/06/2014 à 16:55**

je vois ke ton post date de longtemps mais je te pose quand meme ma question alors as tu eu le visa de retour je suis un peu dans ton cas sauf ke mes enfants sont en france merci de repondre